

**Arrêté n° 2016-123 portant délégation de signature du Président
de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L 712-2, L 953-2 et R 719-79 ;

VU le décret n° 2012-1246 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 186 ;

VU le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne du 21 Mars 2016 portant élection de Guillaume GELLE à la présidence de l'Université ;

VU l'arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 27 Octobre 2016, nommant Jean PIERI, attaché d'administration de l'Etat hors classe, en détachement dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université de Reims Champagne-Ardenne, pour une période de cinq ans, du 01 Décembre 2016 au 30 Novembre 2021,

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Jean PIERI à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion et à l'administration de l'Université entrant dans le champ de compétence du Directeur général des Services tel qu'ils sont notamment énumérés dans l'annexe 1 ci-après et plus généralement, tel que défini à l'article L 953-2 du code de l'éducation et à l'article 2 du décret n° 2010-175 du 23 février 2010.

Article 2 : Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Université.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction des délégués.

Fait à Reims, le 01 Décembre 2016

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**

Guillaume GELLE

- Mis en ligne le : 06-12-2016
- Transmis à la rectrice, chancellerie des universités le :

06-12-2016

CHAMP DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

- A1 – Bons de commandes et engagements de dépenses, y compris les contrats d'une durée inférieure à un an**
- A2 – Etats de liquidation et autres certifications de l'ordonnateur dans le domaine financier**
- A3 – Certification du service fait**
- A4 – Emission des factures ou mémoires**
- A5 – Factures de vente (titres de recettes et bordereaux)**
- A6 – Ordres de reversement et bordereaux**
- A7 – Annulation et réduction de factures de vente (titres de recettes et bordereaux)**
- A8 – Ordres de paiement**
- A9 – Opérations de liquidation liés aux frais de missions et de déplacements des personnels**
- A10 – Certificats en justification d'opérations budgétaires**
- A11 – Tout autre acte de gestion courante relatif à l'exécution du budget**
- A12 – Tout acte de gestion courante relatif à la gestion des Ressources humaines, à l'exception de ceux ayant une incidence indemnitaire.**
- A13 – Contrats de travail d'une durée inférieure ou égale à trois ans, après validation de la décision de recrutement par le Président et avis de la CCPANT pour les renouvellements.**
- A14 – Ordres de mission et autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel ou d'un véhicule de services à l'exception des personnels des composantes, congés et autorisations d'absence**
- A15 – Toute correspondance au nom du Président dans les domaines de la gestion et de l'administration de l'université.**